



Editorial

L'AFGHANISTAN L'EQUILIBRE BIPOLAIRE LA DETENTE ET L'EUROPE

La détente, qui depuis la fin de la guerre froide, a essentiellement consisté en un auto-contrôle coordonné des Etats-Unis et de l'U.R.S.S., est désormais ouvertement en crise.

- La Chine a fait son apparition sur la scène politique internationale ;
- Les pays producteurs de pétrole ont fait une entrée tumultueuse sur le marché des approvisionnements énergétiques et tiennent en main le sort des pays industrialisés ;
- Les peuples les plus déshérités prétendent, à juste titre, participer à la répartition des richesses restées jusqu'à il y a peu de temps l'apanage de quelques uns ;
- L'Europe occidentale, elle, ne peut continuer à subir indéfiniment un leadership américain toujours plus désordonné.

Mettre fin à une division inique et de plus en plus insupportable du pouvoir dans le monde impose en premier lieu de faire sauter le verrou d'un monde divisé en deux blocs antagonistes et de reconnaître son caractère multipolaire.

Dans un tel contexte, il est ingénu de qualifier l'U.R.S.S. d'ennemi de la détente exclusivement car elle a violé la souveraineté nationale afghane. L'Union Soviétique est actuellement ennemi de la détente car elle cherche par tous les moyens, même au prix d'agressions militaires, directes ou indirectes (c'est-à-dire par le truchement de pays tiers comme Cuba ou le Vietnam) à geler le statu-quo de l'équilibre bi-polaire, à défendre l'empire reçu à Yalta, cherchant à l'étendre dans les points névralgiques de l'Afrique et de l'Asie et faisant obstacle en

Occident à l'unification européenne et en Orient à l'émergence de la Chine.

Les Etats-Unis au contraire, tout en cherchant dans différentes parties du monde à conserver leurs positions hégémoniques ont admis avoir fait une grave erreur avec la guerre du sud-est asiatique, ce qui devrait à l'avenir limiter leurs velléités d'interventions militaires. Ils ont surtout admis la tendance vers un monde multipolaire, en reconnaissant la Chine et en prenant de nouveau une position de principe favorable à l'unité européenne. La défaite américaine au Vietnam a montré qu'il est possible de faire échec à une tentative d'imposer par la force brutale un ordre international injuste.

La majorité imposante qui à l'O.N.U. a condamné l'invasion soviétique de l'Afghanistan, laisse présager que l'impérialisme soviétique sera lui-aussi vaincu.

Ceux qui considèrent que les événements d'Afghanistan concernent seulement l'équilibre du pouvoir en Asie d'une part oublient que la poussée russe vers le golfe arabo-persique a de profondes racines jusque dans l'impérialisme tsariste, et d'autre part isolent cette nouvelle aventure soviétique de celles en cours dans la corne de l'Afrique ; ils feignent enfin ignorer le danger pour l'Europe d'une main-mise soviétique sur les robinets du pétrole.

Avec le destin de la détente, se joue la sécurité des européens.

La communauté européenne a la possibilité effective de devenir un point de référence pour les pays non-alignés et les pays du tiers-monde en lutte contre l'impérialisme des deux super puissances et une garantie pour leur indépendance. Pour obtenir des résultats politiques, il faut des initiatives susceptibles de mettre en route un processus permettant de dépasser graduellement l'ordre mondial bipolaire hérité de la deuxième guerre mondiale. L'aspiration à l'indépendance de l'Europe et à son initiative en faveur de la détente est largement répandue dans l'opinion publique, dans les forces politiques et sociales européennes et certainement potentiellement majoritaire au sein du Parlement européen. Elle est également appelée de leurs vœux par la Chine populaire, les pays du Tiers-Monde, et en particulier les Etats du moyen-orient, qui comme l'Europe souffrent de l'impérialisme russo-américain.

Toutefois l'alternative offerte par l'Europe à l'ordre mondial en crise, ne peut devenir crédible qu'à condition que la communauté achève son unification politique. Elle est aujourd'hui incapable d'assumer de vigoureuses initiatives de politique internationale et le demeurera tant qu'elle n'aura pas atteint l'achèvement constitutionnel de son unification qui nécessite une monnaie unique, une défense autonome et un gouvernement européen.

Jean Francis BILLION

**« ALICE (SAUNIER SEITE) AU PAYS
DE LA MERE VEIL »**

ou lorsque la solidarité des parlementaires européens
joue à plein

Nous reprenons ci-après un article du journal « Le Monde » du 5 septembre 1980, rapportant quelques réactions suite à la scandaleuse « affaire MACCIOCHI ».

Après la décision du ministre des universités de mettre fin aux fonctions de Mme Maria Antonietta Macciocchi, professeur associé à l'Université Paris-VIII, sous le prétexte d'incompatibilité de cet emploi avec son mandat de député italien à l'Assemblée des Communautés européennes (*le Monde* du 2 septembre), les protestations se multiplient en particulier à l'Assemblée européenne. Madame Simone Veil, présidente de l'Assemblée de Strasbourg, a fait directement part à Mme Macciocchi de son appui, et lui a annoncé qu'elle avait entamé des démarches auprès du premier ministre. « *Le procédé est inadmissible (...), on ne peut pénaliser quelqu'un pour la simple raison qu'il est parlementaire européen* » a-t-elle déclaré à Mme Macciocchi, qui a rapporté ses propos, jeudi 4 septembre, à Rome.

M. Jacques Kosciusko-Morizet, ambassadeur de France, membre du conseil politique du rassemblement pour la République (R.P.R) et élu à l'Assemblée européenne sur la liste Défense des Intérêts de la France en Europe (DIFE) a déclaré que « *l'éviction de Maria Antonietta Macciocchi de Paris-VIII est une mesure mesquine et indigne qui atteint le renom de Paris et de la France. La participation de Madame Macciocchi à notre enseignement supérieur était un honneur pour l'université française. Elle témoignait qu'une Europe existe, à défaut d'autres : celle de la culture, de la morale, de l'humanisme. C'est la vocation de la France d'en être le centre rayonnant. Nous voici revenu aux temps de la bêtise et de la honte.* » Cette déclaration est publiée par *la Lettre de la Nation* datée du 4 septembre.

M. Roger-Gérard Schwartzenberg, vice-président du mouvement des radicaux de gauche et député à l'Assemblée Européenne affirme pour sa part : « *Qu'un professeur italien, élu à l'Assemblée Européenne ne puisse plus enseigner chez nous serait un singulier paradoxe, quand tout nous presse de faire l'Europe de la culture* ».

M. Claude Estier, député socialiste à l'Assemblée Européenne vient d'écrire à Mme Simone Veil, pour dénoncer « *cette décision extrêmement grave* » qui « *constitue à la fois une interdiction professionnelle injustifiable, une atteinte à l'autorité de notre Parlement et une discrimination contraire à la lettre et à l'esprit du traité de Rome* ». Le Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNE-Sup) considère, pour sa part, que « *cette mesure mesquine est une atteinte supplémentaire à la liberté et au pluralisme de pensée dans l'université française et contient une grave menace contre l'association nécessaire et féconde, d'universitaires étrangers à ses enseignements* ».

ATTENTION

FANE....Atisme

Cet été 1980 aura vu le plus meurtrier des attentats fascistes depuis de nombreuses années : plus de 80 morts et de 200 blessés à la gare de Bologne.

En France, également un attentat d'extrême-droite contre une imprimerie de Marseille a fait un mort. Ses auteurs courent toujours. Presque à la même date, une tentative de meurtre a eu lieu contre Madame Rosette Curiel, veuve de Henri Curiel, victime d'un attentat fasciste il y a quelques mois. Les auteurs de ces deux attentats courent toujours, comme ceux du meurtre de Pierre Goldman.

Au centre de toute cette agitation, une organisation (néo) nazie, la Fédération d'Action Nationale et Européenne (F.A.N.E), dont un policier français, officier des renseignements généraux de surcroît, aurait été l'un des principaux responsables avant sa dissolution enfin survenue il y a quelques semaines.

Pour notre part, rappelons seulement que nous avertissons déjà nos lecteurs contre les agissements et les écrits de la F.A.N.E (entre autre) il y a déjà 7 ans (voir *Fédéchoses* n° 2), dont le racisme et l'anti-sémitisme délirant et odieux n'avaient d'égal que la stupidité.

Souhaitons que le gouvernement français et son ministre de l'intérieur mettent dorénavant autant d'ardeur à poursuivre et retrouver les terroristes de droite qu'à chasser ceux de gauche.

**A ROME, GRAND SUCCES
DE L'INITIATIVE COMMUNE
M.F.E - O.L.P - PARTIS**

« *L'unification des neuf sur le plan politique recueille l'approbation des Palestiniens et des Arabes conscients que l'Europe peut mieux servir la cause de la paix dans le monde et contribuer de manière significative à l'édification d'un monde nouveau dans lequel prévaudrait l'esprit de collaboration et les principes du droit international. Cela exige la pleine autonomie et efficacité de l'initiative européenne* ».

Ce texte est celui de l'intervention de Nemer Hammad, représentant de l'Organisation de Libération de la Palestine en Italie à l'occasion d'une réunion organisée le 19 juin à Rome à l'initiative du M.F.E. et de l'O.L.P.

Le débat sur le thème « *initiative européenne pour la création d'un état palestinien* » s'est organisé autour de l'intervention d'orateurs de la Démocratie Chrétienne, des partis communiste et socialiste italiens et des mouvements P.D.U.P et M.L.S. ; il était placé sous la présidence de notre ami Luciano Bolis, vice-président du M.F.E. italien et ancien président des fédéralistes alsaciens.

Tous les intervenants ont pris l'engagement de soutenir la pétition auprès du Parlement européen pour la création d'un Etat palestinien. Un message d'Enrico Berlinguer au secrétaire général du M.F.E. italien Luigi V. Majocchi a été lu par le représentant du P.C.I. Un long télégramme a enfin été envoyé au président du Conseil italien par les participants.

Mario Albertini:

La Communauté a besoin d'un gouvernement

1. Sans constamment avoir à l'esprit que la Communauté a désormais besoin d'un gouvernement, on ne peut pas comprendre la situation dans laquelle elle se trouve. S'il est vrai que la Communauté n'obtient pas encore des résultats efficaces dans le domaine de la politique économique et monétaire – d'où la complexité des rapports avec le Royaume-Uni, les difficultés de l'élargissement, les déséquilibres de la société européenne, etc. –, il est tout aussi vrai qu'une politique économique européenne dans le sens authentique du terme n'est possible qu'avec un gouvernement européen. Il faut expliquer patiemment cet aspect de la situation en faisant remarquer que si l'on demande à la Communauté (ce qui est logique et inévitable, en particulier après l'élection directe) de se saisir des problèmes de l'énergie, de l'emploi, de l'inflation, de la restructuration industrielle, etc. – sans rien faire en même temps pour créer le moyen indispensable pour atteindre ces buts, à savoir un gouvernement européen – on mine la confiance dans l'idée d'Europe elle-même. Nous devons aussi faire remarquer que, tout comme nous avons eu le droit de vote européen, de même il dépend de nous d'obtenir la création d'un gouvernement européen. Il n'est pas possible de traiter éternellement les Européens en mineurs, à qui l'on accorde le droit de voter mais non celui de choisir, par le vote, le gouvernement.

2. Nous devons rappeler qu'en 1951 un gouvernement européen ne parais-

sait pas impossible à Adenauer, De Gasperi, Schuman et Spaak lorsqu'ils décidèrent de confier à l'Assemblée *ad hoc* la tâche de rédiger le statut de la Communauté politique, même si à l'époque il n'y avait ni le degré actuel d'intégration économique ni un Parlement directement élu par le peuple européen. Bien entendu, si l'on pense que la tâche de la création d'un gouvernement européen revient aux gouvernements nationaux et de ce fait à des «sages» ou à des fonctionnaires chargés de l'élaboration des projets, la chose apparaît manifestement impossible. Si l'on estime, au contraire, que le projet doit être élaboré par le Parlement européen et donner lieu à un débat public pour faire entrer dans le jeu l'opinion publique européenne et mondiale, alors la chose apparaît possible, car dans ce cas on n'est pas mis à l'écart d'entrée de jeu et on peut mobiliser progressivement les forces intéressées.

3. Pour se battre de façon efficace pour un gouvernement européen, il faut savoir parler de ses compétences et de sa forme. Nous avons fait comprendre à beaucoup de gens que la convergence des politiques économiques nationales et la réduction des déséquilibres régionaux ne peuvent être réalisées faute d'une monnaie européenne et d'un budget européen égal au moins à 2,5% du produit brut européen (rapport MacDougall). Ce n'est qu'à ces conditions que la Communauté disposerait en fait, et non seulement en droit, de la capacité d'agir non seulement dans le domaine agricole, mais aussi dans les domaines industriel, régional et social. Il s'agit donc de faire comprendre qu'à défaut d'un gouvernement européen nous n'aurons jamais une monnaie européenne et un budget européen de ces dimensions. D'autre part, nous devons également faire comprendre qu'on ne peut créer un gouvernement européen sans créer une défense européenne autonome, qui par conséquent ne soit pas dépendante des Etats-Unis

M. Mario Albertini, professeur de philosophie de la politique à l'Université de Pavie, président de l'Union des fédéralistes européens, développe ici les thèses de l'action politique décidée par l'UEF et qui vise à la création d'un gouvernement européen.

et qui n'ait pas besoin de leur protection. Il faut souligner que cela correspond à la solution d'un des problèmes majeurs de la politique mondiale. Ce n'est que sur la base de l'indépendance européenne et d'une *equal partnership* que l'Europe et l'Amérique retrouveront la solidarité et l'esprit qui leur permettraient, dans un passé désormais lointain, de faire face ensemble aux défis de l'avenir.

4. Quant à la forme du gouvernement européen, nous devons faire remarquer qu'au niveau européen il ne s'agit pas de créer un autre Etat-providence (qui a eu le mérite de promouvoir la justice sociale, mais qui présente le défaut soit de la dégénérescence corporative de la lutte politique et des institutions, soit du repli de chaque pays sur lui-même), mais de corriger les limites corporatives de l'Etat-nation avec une politique européenne motivée uniquement par les problèmes de l'orientation économique globale et du transfert des ressources strictement indispensables à cette fin. Dans ce contexte d'action on pourrait enfin tâcher de promouvoir la formation de la volonté générale indispensable pour bâtir la société de l'époque post-industrielle et pour contribuer efficacement à la paix et à la justice dans le monde. Il faut donc non seulement se battre pour le gouvernement européen, mais lancer un grand débat sur le nouveau modèle politique et social – aujourd'hui pour l'Europe, demain pour le monde – de manière à associer à la construction de l'Europe les forces vives de la société et de la jeunesse européennes.

FEDECHOSSES - POUR LE FEDERALISME

Trimestriel d'information Européenne et Fédéraliste
Commission Paritaire 56256

Directeur de publication : Jean-Luc Prevel

Impression : Ateliers d'Impression Presse Nouvelle
48 rue Burdeau 69001 Lyon

ABONNEMENT

NOM Prénom

Adresse

NORMAL : 30 F

SOUTIEN : 50 F

MÉRITANT : 250 F

C.C.P. – Chèque à l'ordre de « Presse Fédéraliste »

(nos supplémentaires sur simple demande)

Ce journal vous a intéressé - SOUTENEZ - LE ! DIFFUSEZ - LE AUTOUR DE VOUS

LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME
S'ENGAGE A DEFENDRE LES
« REVENDICATIONS LEGITIMES »
DES MINORITES REGIONALES

Le comité central de la Ligue des Droits de l'Homme, vient de voter la résolution suivante :

« 1) Fidèle à la notion d'égalité en droits constamment réaffirmée en France, sous toutes les Républiques, la Ligue des droits de l'homme demande aux élus de la nation de veiller à ce que ne soit pas pris prétexte, pour porter atteinte à ce principe d'égalité, des différences existant entre les régions et départements composant la communauté nationale, que ces différences résultent de la répartition des ressources naturelles, du développement économique, de la situation démographique, voire de la simple réalité géographique.

2) La Ligue tient à affirmer que le respect de l'unité nationale ne saurait à lui seul, faire obstacle à la libre expression publique d'idées et d'opinions susceptibles de remettre en question les structures actuelles de l'Etat.

3) La Ligue comprend l'importance que certains citoyens français nés dans une région comportant une culture, des traditions et une langue qui lui sont propres - ou qui sont communs à cette région et à celle qui se trouve près d'elle, hors de nos frontières - attachent à la préservation de leur identité. Elle s'engage à soutenir dans ce domaine leurs revendications légitimes.

La Ligue tient toutefois à souligner que la défense du droit à l'identité - culturelle ou autre - doit être assurée avec autant d'énergie, qu'il s'agisse des français originaires des régions en cause ou des immigrés qui vivent en France, quel que soit leur statut.

4) Enfin, si la Ligue entend défendre le droit de cha-

que citoyen à s'exprimer librement sur ces problèmes elle tient à rappeler qu'elle a toujours condamné - quelle que soit la cause défendue - le recours au terrorisme dans un Etat dont les structures et les institutions sont démocratiques, même si l'usage qui est fait de ces institutions justifie parfois la critique ».

COURRIER DES LECTEURS

Le 10 août 1980

Messieurs du comité de rédaction,

Dans la revue *Fédéchoses* « Pour le Fédéralisme » N° 30 - 1980 / 2, j'avoue avoir peu goûté l'article, p 20, « la chronique de Cocorico ».

Si Coco Ricaud veut manier l'humour et l'ironie, à mon avis il ferait mieux d'essayer autre chose, car vraiment il ne sait pas s'y prendre à mon avis.

On pourrait dans une revue fédéraliste, dénoncer avec humour les excès du nationalisme chauvin et mesquin, mais la manière n'est pas facile.

J'avoue l'avoir peu appréciée.

Veillez agréer mes bonnes salutations
M. A.F. (Alberville)

Un gouvernement fédéral pour l'Europe

Allocution d'Etienne Hirsch, ancien président de l'Union des fédéralistes européens (UEF), pour le trentième anniversaire de la déclaration Jean Monnet-Robert Schuman - Congrès du Mouvement européen à Paris

Quels sont les événements qui ont marqué notre époque et décidé de notre sort? La force d'âme de Churchill et le sacrifice des jeunes pilotes anglais qui ont sauvé l'humanité de l'horreur nazie, le plan Marshall dont la générosité a empêché que nous sombrions dans la misère et dans l'anarchie. Nous devrions avoir le rouge au front de l'oublier!

Et enfin, ce dont nous célébrons aujourd'hui le trentième anniversaire, cette déclaration Schuman, conçue et rédigée par Jean Monnet, dont Robert Schuman a eu la prescience et le courage politique d'assumer la responsabilité. Il faut se replacer à cette époque pour comprendre ce que signifiait à un Français de tendre la main à l'Allemagne, alors que tous étaient meurtris, sinon dans leur chair, du moins dans leur cœur.

Car, s'il faut ramener à l'essentiel le plan Schuman, ce n'est pas le charbon, l'acier, le Marché commun, c'est la réconciliation de la France et de l'Allemagne. Mais, pour que cela soit irréversible, ayons conscience qu'il faut faire plus, qu'il faut construire la fédération européenne, dont, selon les termes mêmes de Robert Schuman, on édifiait les assises concrètes.

Trente ans se sont écoulés et force est de constater que l'on tourne le dos à cet objectif. La crise actuelle, le blocage auquel nous assistons, est la conséquence directe de ce soi-disant « compromis de Luxembourg » par lequel le gouvernement français imposait, en contradiction formelle avec les traités, que les décisions soient prises à l'unanimité. Or l'unanimité, c'est le droit de veto et par conséquent l'impuissance. La crise ne pourra être surmontée qu'en répudiant ce compromis, qui est sans valeur juridique, et en appliquant les modalités de vote fixées par les traités.

C'est vingt-neuf ans qu'il a fallu pour permettre à nos peuples de s'exprimer dans l'élection d'une assemblée au suffrage universel direct. On peut imaginer celle-ci comme la carrosserie du char européen, doté d'un frein, la Cour de justice, et d'un moteur, parfois poussif, la Commission, mais qui n'a pas de conducteur, ou plutôt qui en a trop, le Comité des représentants permanents, le Conseil des ministres, le Conseil européen, tous paralysés par la pratique de l'unanimité. Et pourtant il est urgent que puissent être prises à l'échelle de l'Europe les décisions qui, dans les domaines les plus vitaux, échappent aujourd'hui à nos gouvernements nationaux.

Battre monnaie n'est plus un privilège régalien. Certes, des progrès ont été

réalisés grâce au Système monétaire européen. Mais ces progrès resteront précaires tant que l'E.C.U., de monnaie de compte, ne sera pas transformé en instrument monétaire doté d'une assise solide.

En politique étrangère nos ambassadeurs, nos ministres, fussent-ils chefs d'Etats ou de gouvernements, quand ils vont à l'étranger, ne font que de la figuration et n'influent en rien sur les destinées du monde. La concertation n'aboutit, avec quels retards, qu'à des déclarations ambiguës reflétant le plus petit dénominateur commun. Face aux grands, seule l'Europe parlant d'une seule voix, est en mesure d'être entendue.

Dans le domaine des armements et de la défense, que de gaspillage et d'inefficacité! On ne cherche même plus à standardiser les matériels et à rationaliser les recherches et les fabrications. L'ambition suprême est de parvenir à « l'interopérabilité ». En attendant, un aviateur français serait bien en peine pour piloter un avion de l'armée belge ou italienne, et réciproquement, et un conducteur de char allemand serait perdu avec un char anglais.

Voilà les absurdités, combien coûteuses, et mortelles, auxquelles seule une armée européenne peut porter remède, de même que seule l'Europe peut parler d'égal à égal avec les Etats-Unis dans le cadre de l'Alliance atlantique.

Aujourd'hui, avec le risque de voir coupé le cordon ombilical qui nous relie au golfe Persique, sans parler de menaces encore plus directes, avec une masse de six millions de chômeurs, il est grand temps de sortir l'Europe du chaos actuel, et de reprendre la voie ouverte par Jean Monnet et Robert Schuman.

Il est du devoir de l'Assemblée européenne de procéder sans plus tarder à l'élaboration de la Constitution des Etats-Unis d'Europe. Alors que la Commission ne possède aucun pouvoir de décision, et que les membres du Conseil des ministres ne peuvent pas, du fait de leur statut, être responsables devant une instance européenne, il nous faut un véritable gouvernement fédéral européen, responsable devant un Parlement européen.

A l'image de ce qui existe en Suisse, dans la République fédérale, aux Etats-Unis d'Amérique, ce gouvernement fédéral doit disposer de pouvoirs réels, mais limités à ceux que, dans le monde actuel, nos gouvernements ne sont plus en mesure d'exercer. Il s'agit, en plus de ceux inscrits dans les traités, de la monnaie, de la politique étrangère, de la défense.

Je sais que ce que je viens de dire sera qualifié par beaucoup de radotage d'ancien combattant européen, et au mieux d'utopie. Mais sans utopie l'univers est condamné au désespoir et à la mort. Pour que l'utopie devienne réalité, je fais appel à tous nos militants, à tous les jeunes fédéralistes. Qu'ils répandent la bonne parole et que dans le choix des candidats aux élections le critère soit: Vous battez-vous afin qu'il y ait un gouvernement fédéral pour l'Europe?

ECHOS du PARLEMENT EUROPEEN



Accord Yougoslavie-CEE Très large soutien au Parlement

L'accord de coopération commerciale signé entre la Yougoslavie et la CEE est un accord à durée illimitée, à caractère global et instituant un Conseil de coopération, organe exécutif qui devra «orienter ses décisions en vue de rééquilibrer les échanges commerciaux». Dans le rapport de la commission politique, M. Radoux (Soc., B) a estimé que le Parlement européen devrait participer aux travaux de ce Conseil.

Dans le domaine de la coopération économique, l'accord concerne tous les domaines importants pour le développement de la Yougoslavie (énergie, industrie, agriculture, transports, tourisme, etc.). Il prévoit par ailleurs, par l'intermédiaire d'un prêt de la BEI d'un montant de 200 MUCE, le financement d'infrastructures routières et des transports. En ce qui concerne les échanges commerciaux, les barrières douanières seront progressivement abaissées. En échange, la Yougoslavie appliquera à la CEE la clause de la nation la plus favorisée.

M. Radoux a souhaité que s'intensifient les rapports de caractère culturel entre la CEE et la Yougoslavie. De plus, il s'est félicité que l'accord exclue toute discrimination à l'égard des Yougoslaves travaillant dans la Communauté, tout en soulignant que des progrès restent à faire en ce qui concerne les problèmes socio-culturels de ces derniers.

Pour Mme Wiczorek-Zeul (Soc., A), l'accord entre la Yougoslavie et la CEE mérite un très large soutien du

Parlement européen. En effet, en cette période de renforcement des blocs et de tension internationale, la CEE donne l'exemple en traitant sur un pied d'égalité avec un pays non aligné. Cet accord, a-t-elle dit, n'est pas conclu contre les autres pays à commerce d'État, mais il s'inscrit tout à fait dans le cadre de l'accord d'Helsinki. Le Parlement européen a un rôle à jouer, en particulier en contrôlant l'activité de la BEI.

M. Van Aerssen (PPE, A) a souligné que l'accord est déterminant pour l'évolution économique de la Yougoslavie. Tant M. Stewart-Clark (DE, RU) que M. Bettiza (Lib., I) en ont, à leur tour, souligné l'importance politique. Très favorable à cet accord lui aussi, M. Gouthier (Com., I) a toutefois mis en garde contre la tentative de certains qui voudraient s'arroger vis-à-vis de la Yougoslavie un droit de tutelle. M. Denis (Com., F) a lui aussi insisté sur ce point: la Yougoslavie, a-t-il déclaré, «n'a besoin de la protection de personne». Quant à l'accord proprement dit, il a par ailleurs indiqué que les communistes français refusaient le principe des importations qui n'étaient pas complémentaires aux besoins, quel qu'en soit le pays d'origine. Il a encore dénoncé l'idée de promouvoir les initiatives en matière de communications et de transports pour éviter la marginalisation de la Grèce. Selon lui, si la France avait pu négocier directement un accord avec la Yougoslavie, elle aurait pu mieux tenir compte des

besoins particuliers de son économie. Tout en approuvant le rapport de M. Radoux, Mme Dienesch (DEP, F) a fait une réserve quant à la représentation du Parlement européen au Conseil de coopération: pour elle, l'Assemblée n'a pas compétence pour gérer l'accord. Ce fut aussi l'avis du vice-président de la Commission, M. Haferkamp, qui a estimé qu'il était tout à fait légitime que le Parlement veuille exercer un contrôle politique sur l'exécution de l'accord, mais que le meilleur moyen de l'exercer n'était pas la représentation de l'Assemblée au sein de l'organe exécutif. M. Radoux a répliqué que le Conseil de coopération était, outre un organe de gestion, un organe politique... Il a souligné la nécessité de revoir la procédure Luns-Westerterp appliquée en ce qui concerne l'information du Parlement sur la négociation des accords de coopération.

Légèrement amendée, la résolution contenue dans le rapport de M. Radoux a été adoptée par l'Assemblée.

Le 1^{er} janvier 1981, M. Gaston Thorn succédera à M. Roy Jenkins à la présidence de la Commission des Communautés européennes. Auparavant, il présidera, en tant que ministre des affaires étrangères du Luxembourg, le Conseil de ministres au cours des six prochains mois.

Élu pour la première fois député en 1959 sur la liste du parti libéral, M. Thorn a été membre du Parlement européen de 1959 à 1969, puis ministre des affaires étrangères du Luxembourg de 1969 à 1974 et président du gouvernement en juin 1974. En 1979, M. Thorn est élu au Parlement européen, mais il renonce à son mandat en devenant ministre des affaires étrangères dans le gouvernement de M. Werner. Depuis 1970, M. Gaston Thorn est président de l'Internationale libérale.



Nous publions dans ce numéro, le texte d'une lettre adressée par Altiero Spinelli, membre du Parlement européen à ses collègues le 25 juin 1980 suite aux débats ayant eu lieu le 25 mai précédent.

Pour nos lecteurs, nous rappelons qu'Altiero Spinelli, élu comme indépendant de gauche sur la liste du Parti communiste italien, ancien membre de la commission de Bruxelles, est militant fédéraliste depuis la résistance au fascisme.

Il est en particulier, avec Ernesto Rossi, l'auteur en juin 1941 du Manifesto di Ventotene (du nom de la petite île où ils étaient incarcérés par le régime de Mussolini). Après avoir prononcé le discours dont nous reprenons le texte ci-après, Altiero Spinelli a reçu l'accord de plusieurs autres parlementaires sur ses suggestions. Signalons enfin que sa proposition a été adressée par ses soins à tous les parlementaires européens à l'exception des gaullistes, des communistes français et des néo-fascistes italiens.

*Lettre de Altiero Spinelli
à ses collègues du Parlement Européen*

Chers collègues,

Au cours du débat du 21 mai 1980 à Strasbourg, répondant au rapport du Président du Conseil, M. Colombo, j'ai soulevé le problème de la responsabilité que le Parlement doit assumer pour faire sortir la Communauté de l'impasse où elle se trouve.

Mon discours n'ayant pu être écouté par les collègues absents et n'étant disponible dans « l'arc en ciel » (1) que dans la langue dans laquelle il a été prononcé, je me permets de vous en envoyer une copie dans une des langues que vous connaissez.

Dans les semaines suivant ce débat, le Conseil a bien réussi à trouver un compromis difficile sur le problème de la contribution anglaise au budget, sur les prix agricoles 1980-1981 et sur le projet de budget 1980.

Mais ne nous leurrions pas : les solutions trouvées ont toutes un caractère provisoire. Ni la définition d'une politique agricole plus équilibrée que l'actuelle, ni l'introduction d'un système de ressources plus équitable, ni le développement de politiques communes structurelles et conjoncturelles n'ont été abordés.

Avec ses institutions, procédures et compétences actuelles, la Communauté est condamnée à passer de crises en crises de plus en plus fréquentes et paralysantes. Ceci au moment où non seulement l'économie, mais également la politique étrangère de la communauté ont besoin de se développer avec continuité, plénitude et doivent pouvoir compter sur un large consensus populaire.

Le Parlement européen ne peut en ces circonstances, se borner à déplorer l'inefficacité des autres institutions, en continuant toutefois à émettre des avis sur ce qu'elles font.

Je suis convaincu que le Parlement européen doit :

- ouvrir un grand et fort débat sur la crise institutionnelle de la Communauté ;
- le conclure en formant un groupe de travail « ad hoc » qui prépare un projet des réformes institutionnelles nécessaires ;
- discuter et voter ce projet en lui donnant la forme précise d'un projet de traité modifiant et intégrant les traités actuels ;
- en proposer formellement la ratification aux parlements nationaux de la Communauté.

Il ne serait pas sage de vouloir dès maintenant, prédéter-

miner la forme et le contenu des compromis nécessaires entre courants politiques et nationaux différents. Le Parlement, est de par sa nature, le lieu le plus approprié où ces compromis peuvent être cherchés et trouvés dans une perspective européenne et non dans celui d'une somme algébrique des diverses perspectives nationales.

S'il y a des députés qui soient parvenus, comme moi, à la conviction que la réforme des institutions communautaires est devenue chose trop sérieuse pour être laissée entre les mains des hommes d'état et des diplomates, je les prie de répondre à cette lettre et d'accepter de participer à des rencontres où nous pourrions étudier ensemble les voies nécessaires pour engager le Parlement européen dans cette action.

J'ai envoyé cette lettre aux collègues dont les groupes ou fractions de groupes sont favorables à l'unification démocratique de l'Europe.

En attendant votre réponse, et avec amitié,
Altiero SPINELLI

(1) Publication du Parlement européen (n.d.l.r)

PARLEMENT EUROPEEN — Stasbourg, le 21 mai 1980

Débat sur les communications du Conseil

MINUTE DE VERITE
POUR LE CONSEIL ET LE PARLEMENT

Le Président Colombo nous a dit dans son intervention, que nous risquions d'ouvrir dans la Communauté une crise très importante. Je crois qu'il s'est trompé, Messieurs les membres du Conseil, vous ne risquez pas d'ouvrir cette crise, vous l'avez ouverte, et le présent débat devrait à suffisance vous en avoir montré la gravité.

Après les interventions de mes collègues Fantì, Arndt, Notenboom, Josselin, Dankert, Lange et les autres, je ne prendrais pas la parole si je voulais seulement dire que je suis d'accord avec eux et que je voterai en faveur de la résolution de la commission des budgets. Si j'ai demandé la parole, c'est que je veux dire, concernant la situation actuelle de la Communauté, une chose qui n'a pas encore été dite et dont il me semble qu'elle vaut la peine d'être exprimée clairement.

Nous devrions en effet nous demander pourquoi la Communauté est comme paralysée et pourquoi, de problème en problème, elle devient de plus en plus incapable d'arrêter une décision. On dit très souvent que la volonté politique fait défaut, or cela n'est pas vrai. En effet, dans la Communauté, la volonté politique d'être ensemble existe, ainsi que le démontre le fait que la présente assemblée ait été élue, qu'elle continue à se réunir et à être capable d'agir en commun, ou encore que, malgré tous les échecs, les représentants de nos gouvernements continuent à chercher des solutions communes aux problèmes les plus graves. Ils le font car ils savent très bien que le jour où ils devraient annoncer la fin de la Communauté, nous en reviendrions tous à une Europe dans laquelle quasiment tous les pays recommenceraient à considérer leurs voisins comme des ennemis possibles et probables ; à une Europe qui n'aurait tiré aucune leçon des 70 dernières années.

En fait nous devons nous décider à dire que ce qui manque aujourd'hui ce sont les instruments institutionnels adéquats permettant aux besoins, aux sentiments, aux aspirations communes de devenir volonté et action politiques communes.

Penchons-nous un instant sur ces instruments. La Commission, avec tous ses défauts, avec toutes ses limites, est bien capable d'élaborer et d'assumer en permanence des positions communes, mais elle n'a qu'un pouvoir de proposition. Le Parlement Européen, au delà de ses débats et de ses désaccords est bien capable d'arriver à des propositions communes, mais excepté en ce qui concerne le budget, il doit se contenter de donner des avis. Dans la Communauté, tous les pouvoirs de décision appartiennent donc en fait à un ensemble de représentants des gouvernements appelé Conseil. Le Conseil a petit à petit renforcé ses structures : vers le bas, par des réunions d'ambassadeurs, de fonctionnaires, d'experts, toujours sur une base intergouvernementale ; vers le haut, en créant ce qui s'appelait autrefois le sommet et que l'on appelle maintenant le Conseil européen. Sous des formes multiples, le Conseil oriente la Communauté ; il la gouverne ; il administre toujours davantage la Communauté, car par le truchement d'astuces réglementaires il a réussi le plus souvent à priver la Commission d'une partie non négligeable de ses pouvoirs d'administration ; il légifère dans les matières communautaires ; il ignore tout bonnement la plupart des dispositions fondamentales auxquelles il est tenu ; il les viole.

A ce sujet, je prendrai un seul exemple, tout à fait d'actualité. Le Conseil est tenu de voter le budget ; il suffit de lire le traité pour se rendre compte qu'à partir du moment de la présentation des avant-projets de budget, il y a des délais et que la logique les impose puisque la Communauté doit avoir un budget. Or en sa qualité de ministre du Conseil, le Ministre Colombo (et je le plains vraiment moi aussi, comme l'a fait notre collègue Lange, parce qu'en tant que député européen il a voté lui aussi le rejet du budget) est venu nous dire que le Conseil n'avait pas l'intention de présenter à nouveau le projet de budget. Il ne le présentera pas, non parce qu'il ne peut pas le présenter, mais parce qu'il a décidé, arbitrairement, de ne pas accepter sa discussion et de ne pas voter pour l'approuver. Or, il faut savoir qu'il pourrait très bien le faire parce que le Conseil budget est le seul où par la force des choses les votes ont toujours eu lieu à la majorité : l'unanimité n'est pas nécessaire pour l'établissement d'un projet de budget et le Conseil a toujours accepté cette exception au compromis de Luxembourg. Mais aujourd'hui on dit qu'on ne peut élaborer un projet de budget avant d'avoir fixé les prix agricoles qui doivent eux, être acceptés à l'unanimité. Tous les budgets ont toujours été votés en décembre, alors que les prix agricoles sont fixés au mois d'avril suivant et, lorsque cela est nécessaire, des budgets supplémentaires sont présentés. Or, cette fois, pas question. *Sic volo, sic judico, sic jus esto*, a décrété le Conseil. On a voulu aussi lier le vote du budget au vote sur le moyen de régler le problème de la contribution anglaise. Ce problème existe sans aucun doute, mais je ne vois pas pourquoi il empêche l'élaboration du budget. Si les accords auxquels on arrive pour résoudre ce problème ont des conséquences pour le budget, on pourra voter un budget supplémentaire. Rien ne justifie donc le retard ; il est seulement le fait du Conseil et de sa prétention à être un pouvoir absolu ; il est le fait de ce Conseil qui a décidé pour le moment qu'il ne s'occupait pas du budget.

Bien ! Si ce Conseil hautain et omnipotent était au moins capable de gouverner, nous pourrions dire qu'il incarne un pouvoir absolu, une espèce de sainte alliance mais qu'au moins il est efficace. Or, au contraire, chaque jour qui passe nous montre un Conseil de plus en plus incapable d'agir, du moins à bon escient et en temps utile.

Par contre, lorsqu'il ne s'agit pas de décider mais d'exprimer des désirs, le Conseil n'est pas avare de discours. Le président Colombo est venu nous parler de ce que le Conseil espère faire dans les domaines de l'énergie, de la lutte contre l'inflation, des rapports Nord-Sud, et ainsi de suite. Lorsqu'il s'agit de décider le Conseil tend plutôt à se figer. Et il est naturel qu'il en soit ainsi parce que l'on ne peut faire progresser l'élaboration d'une politique qui, par sa nature même et du fait des nécessités devient toujours plus complexe, dans un cadre décisionnel qui regroupe des représentants de neuf processus décisionnels complètement autonomes l'un de l'autre, qui chaque fois doivent réussir à se mettre d'accord à l'unanimité.

Quiconque a un minimum de culture et de connaissance de l'histoire sait que toutes les confédérations, de la première confédération latine à la confédération américaine, en passant par celle du Saint-Empire romain germanique, ont toujours échoué pour cette raison là. Nous semblons vraiment bien partis pour vivre nous aussi l'agonie de la Pologne du « *liberum veto* » de la fin du XVIII^{ème} siècle.

Lorsque je réfléchis à la façon de sortir de cette situation, je ne pense pas au Conseil. Le vote de la résolution Dankert constituera un dernier appel au Conseil, après lequel comme l'a rappelé Notenboom, il faudra passer à autre chose. Ce vote sera notre dernier appel au Conseil pour qu'il pense au moins à apporter une solution au problème le plus urgent, à savoir celui du budget. Mais au-delà de cette question, je m'adresse à vous, collègues parlementaires, pour vous inviter à prendre pleinement conscience que la Communauté dans l'état dans lequel elle se trouve ne progresse plus.

Il faut la changer. Or, dans cette Communauté il n'existe que deux centres politiques qui peuvent assumer la responsabilité de la préparation de projets de réforme et qui peuvent demander aux parlements nationaux de les ratifier.

Ou ce sont les gouvernements eux-mêmes qui prépareront ces réformes — ils ont commencé à en parler — et nous aurons alors une Europe des frontières, comme l'a dit il y a peu de temps de la Malène, une Europe à la carte, c'est-à-dire la fin de nos espérances mais aussi la destruction de ce qui a été accompli.

Ou le Parlement se rappelle qu'il a été élu pour représenter tous les citoyens européens et nous entreprenons de rechercher entre nous les accords et les compromis nécessaires pour élaborer les réformes institutionnelles dont la Communauté a besoin et en proposer ensuite la ratification aux parlements nationaux. Dans ce cas, nous ferons sortir la Communauté du cercle vicieux dans lequel elle est enfermée et nous la doterons de pouvoirs limités, certes, mais réels.

Si, au cours des prochains mois le Parlement européen que nous composons n'est pas en mesure de conclure de la crise actuelle que nous devons prendre la responsabilité, au nom du peuple européen qui nous a élus, de proposer à tous les états membres des réformes institutionnelles fondamentales, nous aurons failli à notre tâche.

Nous n'attendons rien de semblable du Conseil. Au Conseil, budget mis à part, nous devons encore rappeler avec vigueur qu'au cour de ses réunions, je ne sais plus si c'est à Luxembourg ou ailleurs, il a été décidé récemment qu'il n'y aurait pas d'augmentation au-delà de 1 % de l'assiette TVA pour les ressources propres, mais que cela revient à tuer la Communauté. Le Conseil a aussi dit que les gouvernements choisiront comme d'habitude le président de la Commission six mois avant la nomination de cette dernière. Rien n'a été encore dit

sur le fait que le Parlement a demandé à être consulté. Nous devons rappeler au Conseil que, comme pour le budget, si nous sommes mis devant le fait accompli d'une Commission constituée sans consultation du Parlement, nous pourrions mettre fin à son mandat le jour même de sa naissance.

Je crois avoir résumé ainsi ce que nous devons dire au Conseil. Pour le reste, nous assumerons nos responsabilités

Éviter de nouveaux Seveso

À la suite de l'affaire de Seveso, la Commission a élaboré une directive-cadre destinée à renforcer dans la Communauté les mesures de prévention contre les graves accidents liés aux activités industrielles. Pour Mme Roudy (Soc., F), cette directive assure aux travailleurs un minimum de sécurité de manière à éviter d'autres Seveso.

Elle devra toutefois être complétée sur la base de données ultérieures, sans que cette harmonisation empêche des États de prendre des mesures plus sévères encore. Mme Roudy a invité la Commission à promouvoir la recherche de méthodes de production et de produits moins dangereux pour les travailleurs et la population ainsi qu'à élaborer d'urgence une directive concernant le transport des produits dangereux. Enfin, elle a considéré que la victime d'un accident majeur ne devrait pas avoir à fournir la preuve de la né-

gligence ou d'une imprudence du fabricant.

Les orateurs appuyèrent, d'une manière générale, la directive de la Commission. Ce fut le cas de Mme Seibel-Emmerling (Soc., A), de M. Nyborg (DEP, Dk) et de M. Estgen (PPE, L), qui a cependant fait observer que le progrès implique des risques et que l'angoisse était mauvaise conseillère. M. Combe (Lib., F) a souligné que, dans ce domaine, une action au niveau européen s'imposait afin d'éviter les distorsions de concurrence. Il a approuvé la graduation des mesures selon les types d'activité industrielle. Il a insisté pour que l'information soit donnée par des spécialistes afin de prévenir toute panique inutile. Il a enfin regretté que les notions d'activité industrielle, d'accidents majeurs et de substances dangereuses ne soient pas définies avec suffisamment de clarté dans la directive.

Combattre la pauvreté en Europe

Le programme d'action sociale de la Communauté adopté en 1974 (et étendu en 1978) prévoit des mesures spécifiques destinées à lutter contre la pauvreté dans les États membres: 27 projets pilotes proposés par ceux-ci et des études transnationales — les sommes allouées pour 1977, 1978 et 1979 se sont élevées respectivement à 3,5, 5 et 5,75 MUCE. Pour le 31 juin 1981, la Commission soumettra un rapport-bilan au Conseil. En attendant les conclusions de ce dernier, elle présente dès maintenant un nouveau projet de décision contenant des propositions destinées à couvrir la période intérimaire (définition des catégories de personnes ayant besoin d'une aide spéciale, intégration administrative des services d'assistance et examen des détournements de l'aide).

Au cours du débat, les orateurs, dont le rapporteur M. Boyes (Soc., RU), Mme Dienesch (DEP, F), ont tous rappelé l'urgence de combattre la pauvreté dans la Communauté. Les pauvres existent dans tous les pays du monde, quel que soit leur régime politique, a fait observer M. Calvez (Lib., F).

L'action communautaire menée cependant à ce jour n'a pas donné de résultat, a estimé Mme Nielsen (Lib., Dk). Et j'ai des doutes quant au bien-fondé des projets pilotes. Pour les libéraux, a conclu Mme Nielsen, il faut aider l'individu à prendre sa vie en mains.

Allant plus loin, certains parlementaires ont toutefois souligné les problèmes de société que révèle la persistance de la pauvreté dans nos régions.

Une condamnation de notre société

L'existence chez nous de la pauvreté, du quart monde, est en soi une condamnation de notre société occidentale, a souligné M. Oehler (Soc., F). La crise économique a aggravé la paupérisation: chômeurs, travailleurs à temps partiel payés en dessous du salaire minimum, assistés, etc. Cependant, les riches s'enrichissent. Pour lutter contre la pauvreté, il est besoin d'une volonté politique dans les États de la Communauté.

En revanche, M. Sherlock (DE, RU) s'est montré plus critique à l'égard de la directive: «le texte de la Commission est mieux que rien», mais les notifications, rapports, inspections, etc., prévus par la Commission, exigent une armée de bureaucrates si l'on veut que cette directive, relativement médiocre, soit dûment appliquée.

Quant à Mme Boserup (Com., Dk), elle a estimé que les valeurs limites autorisées étaient dans certains cas trop élevées et manquaient de fondement scientifique.

En conclusion du débat, le vice-président Natali a rappelé les deux objectifs de la directive: prévenir les accidents majeurs et, lorsqu'ils se produisent, en limiter les conséquences. Cette directive n'empêche nullement que des dispositions nationales plus rigoureuses ne soient décidées.

Le Parlement a adopté le rapport de Mme Roudy. Lors des explications de vote, Mme Squarcialupi (Com., I) a considéré que cette directive ne pouvait être qu'un point de départ. Son seul effet est d'éviter les risques les plus graves. Or, selon elle, il faut aller plus loin et intensifier la recherche de produits et de cycles de production nouveaux qui ne présentent plus les mêmes dangers, de manière à mettre la technologie au service des citoyens. Mme Hammerich (Ind., Dk) a déclaré qu'elle voterait contre le rapport, étant donné que la directive de la Commission implique l'attribution de pouvoirs abusifs à la Communauté.

Selon Mme Poirier (Com., F), l'action proposée, quoique louable, ne reflète qu'une approche très restrictive du problème: quelques études ne peuvent se substituer à de véritables politiques sociales des États. En fait, la cause fondamentale de la pauvreté, c'est le capitalisme. Il ne peut exister de solution durable dans le cadre de politiques d'austérité, de redéploiement et d'intégration. L'énormité des budgets militaires qu'implique le système capitaliste est également un facteur important de la pauvreté. Comment se fait-il, a répliqué M. Prag (DE, RU), que l'Union soviétique ait pu, sans être capitaliste, lancer le plus vaste programme d'armement que le monde ait jamais connu?

La pauvreté est une notion relative, a souligné le vice-président de la Commission, M. Vredeling. Les programmes de la Commission, de dimension modeste, visent en particulier à améliorer la connaissance du phénomène de la pauvreté, ce qui pourra servir les politiques des États membres.

Légèrement amendée, la résolution contenue dans le rapport de M. Boyes a été adoptée par le Parlement.

Une délégation chinoise à Strasbourg

Le 16 juin 1980, à l'occasion du dîner offert en l'honneur d'une délégation de l'Assemblée populaire nationale de la république populaire de Chine présidée par Mme Deng Yingchao, la veuve de M. Chou En Lai, vice-président du Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale de Chine et président d'honneur de la Fédération des femmes de Chine, Mme Veil a remercié l'Assemblée populaire chinoise pour avoir si rapidement répondu à l'invitation formulée l'an dernier, lors de son voyage officiel en Chine, par le président Colombo. Mme Veil a rendu hommage à la place privilégiée que la Chine a su acquérir dans le monde, «*en choisissant résolument, ne comptant que sur elle-même, un modèle de développement original*».

Tout en ayant mis en place avec plus de 60 États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique une coopération particulièrement efficace et dynamique, la Communauté entend cependant promouvoir une coopération avec l'ensemble des pays du tiers monde et s'est notamment soucieuse d'entreprendre une action vers l'Asie comme en témoigne l'accord conclu récemment avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. L'ouverture de l'Europe sur le monde était cependant très incomplète, a poursuivi Mme Veil, tant qu'elle ne s'étendait pas à la Chine. Le souhait de la Communauté d'établir avec votre pays des relations suivies a heureusement coïncidé avec l'intérêt très vif que la Chine porte à la construction européenne.

Enfin, Mme Veil a évoqué l'accord de coopération entre la Communauté et la Chine, signé en 1978 et qui devrait être renouvelé en 1983. Cet accord devra favoriser les échanges commerciaux entre les deux parties dont les économies sont naturellement complémentaires. Mais l'ambition de la Communauté européenne n'est pas seulement commerciale, a conclu Mme Veil: elle s'est fixé pour objectif d'affirmer son indépendance et de peser de tout son poids dans l'établissement d'un équilibre entre les continents propre à préserver la paix dans le monde. Et de souhaiter que le renforcement

des relations entre l'Assemblée populaire de Chine et le Parlement européen favorise la sauvegarde de la paix dans le monde.

Sauvegarder la paix

Répondant à Mme Veil, Mme Deng Yingchao a souligné que la visite de la délégation de l'Assemblée populaire nationale de Chine au Parlement européen concrétisait la multiplication des échanges politiques, économiques et culturels entre la Chine et les pays membres de la CEE. «*Le développement continu des relations de coopération amicale entre les deux Assemblées non seulement rejoint les aspirations du peuple chinois et des peuples d'Europe occidentale, a-t-elle déclaré, mais contribue à la sauvegarde de la paix mondiale*». En effet, dans une situation internationale troublée, la Chine et l'Europe occidentale doivent coordonner leurs efforts et se soutenir mutuellement pour contrer les menaces d'agression et d'expansion. Le peuple chinois apprécie la position ferme et juste que le Parlement européen a adoptée à l'égard des problèmes de l'Afghanistan et du Kampuchea.

* * *

Le 18 juin, les délégations parlementaires chinoises et du Parlement européen (cette dernière, présidée par M. G. Martinet (Soc., F), ont tenu une conférence de presse.

M. Martinet a indiqué qu'au cours des trois séances de travail, les deux délégations avaient eu un large échange de vues sur la situation internationale, mais avaient également examiné le développement des relations entre la Communauté européenne et la Chine. Ainsi, sur le plan économique, la délégation chinoise s'est montrée préoccupée par le déficit croissant de la balance commerciale dans ses rapports avec la Communauté européenne et, si la Chine comprenait le souci de l'Europe de diversifier ses sources d'approvisionnement en matières premières, elle n'entendait pas cependant être seulement un pays exportateur de matières premières. Sur le plan international, la Chine porte un grand intérêt à la construction européenne et se montre

parfois, a dit M. Martinet, plus européenne que certains Européens. Enfin, la condamnation par le Parlement de la situation actuelle au Kampuchea n'implique pas l'oubli des responsabilités du régime antérieur.

Au nom du président du Comité permanent de l'Assemblée nationale populaire de Chine, Mme Deng a officiellement invité Mme Veil à se rendre en Chine avec une délégation du Parlement européen. Elle a souligné que la visite de la délégation chinoise était un succès dans la mesure où elle a permis un ample échange de vues sur les problèmes d'intérêt mutuel et sur les questions internationales. La situation en Afghanistan et au Kampuchea met en évidence la stratégie d'expansion vers le Sud de l'«*hégémonisme*», a-t-elle déclaré. Les pays du tiers monde en sont les premières victimes, mais l'Europe occidentale est également concernée, car cette stratégie vise à son encerclement. C'est un défi lancé à la paix dans le monde.

Répondant aux questions des journalistes, Mme Deng a précisé qu'il y avait à l'heure actuelle 4 femmes vice-présidentes de l'Assemblée nationale populaire de Chine. Parmi elles, Mme Tchong Ching Li, veuve du président Sun Yat Sen. Elle a enfin déclaré que la Chine était prête à fournir aux pays de la Communauté européenne toutes les matières premières et tous les produits manufacturés dont ceux-ci auraient besoin, bien sûr, dans la mesure des possibilités de la Chine.

Organiser le dialogue avec les institutions européennes

Thomas Philippovich

Secrétaire Général International du C.C.E.

Nombreux sont ceux qui voient le Conseil des Communes d'Europe uniquement à travers son action en faveur des jumelages et des échanges intercommunaux, et disons d'un engagement très général pour la construction d'une Europe unie. Cette vocation essentielle (et si l'on songe que nous approchons maintenant du millième jumelage franco-allemand, on peut imaginer l'impact qu'a eu cette activité pour une meilleure compréhension entre les populations, et pour créer le climat approprié à la construction d'une Europe unie) ne constitue pas la seule activité du C.C.E.

En dehors de ce volet des jumelages et des échanges intercommunaux, qui sont un moyen de populariser l'idée de l'entente entre les peuples d'Europe et leur coopération, on doit mentionner l'information réciproque des élus locaux des divers pays européens sur les structures, sur les compétences, sur les moyens d'action dans tous les domaines qui sont les leurs. Quand on assiste à un certain nombre de réunions comme c'est, par la nature de mes fonctions, mon cas, on s'aperçoit que cette information est très insuffisante au stade actuel.

Par exemple, les structures politico-administratives de nos pays européens ont subi des changements considérables au cours des dernières années, et il est utile que tout le monde les connaisse. Ces changements de structures couvrent aussi des différences de compétences, des différences de moyens d'action qu'il faut étudier.

Quand nous invitons les élus locaux et régionaux à se livrer à ce travail de réflexion commune et de comparaison dans le cadre des colloques, des confrontations et des conférences organisées par le C.C.E., ce n'est pas du tout dans le but de prôner un schéma unique.

S'il y a un domaine où la diversité peut être justifiée, où chaque pays peut garder les structures qui correspondent à ses traditions historiques, à ses caractéristiques géographiques, etc., c'est bien le domaine de l'administration locale et régionale, mais cela n'empêche pas qu'il soit nécessaire de savoir ce qui se passe dans les autres pays européens et comment cela se passe.

La tendance générale dans les pays européens, autres que la France, va dans le sens d'une concentration, d'un regroupement assez important

des collectivités locales. Si l'on pense que l'Allemagne est passée de plus de 24.000 communes à un peu plus de 7.000 en dix ans ! Ne parlons pas de la réforme communale de Grande-Bretagne qui a complètement bouleversé les structures. L'Italie, depuis longtemps déjà, a 8.000 communes, et la Belgique vient de réaliser une réforme communale importante réduisant le nombre de sa commune à un peu plus de 500. Cela ne veut pas dire que ce sont là des modèles. Il y a d'autres moyens (de coopération et c'est bien le cas de la France, mais il faut avoir ces évolutions présentes à l'esprit quand on aborde les problèmes.

Il y a un autre aspect, qui est aussi très intéressant à observer chez nos voisins. Les collectivités locales et régionales ont créé des instruments puissants d'études, de recherches, de coopération sur le plan national, c'est-à-dire qu'ils disposent d'associations qui sont de véritables administrations permettant aux communes de les assister de leurs conseils sur le plan financier, sur le plan juridique, sur le plan de la recherche urbanistique, sur le plan de l'éducation, bref dans tous les domaines qui les intéressent. Ces associations ont aussi un poids considérable vis-à-vis de leur gouvernement, notamment en ce qui concerne l'essentiel, c'est-à-dire les négociations financières.

Autant, sur le plan des structures, la diversité étant quelque chose qui est née de l'histoire, et étant tout à fait justifiée, autant dans tous les pays, il est de l'intérêt des collectivités locales et régionales, selon leur constitution, de se regrouper en associations puissantes qui disposent de moyens concrets pour travailler. Nous avons en France une Association importante et je souhaite que cette association, que la France, d'une façon générale puisse être dotée pour ses collectivités locales de moyens de travail comparables à ceux dont disposent ses voisins, pour pouvoir, dans de meilleures conditions, soutenir la confrontation et le dialogue, dans le cadre national, comme sur les plans européen et international.

Organiser la confrontation et le dialogue entre les collectivités locales et les institutions communautaires, ainsi que les institutions de l'Europe la plus large, celle du Conseil de l'Europe, tel est actuellement l'un des objectifs majeurs du Conseil des Communes d'Europe.

Même si le Traité de Rome, établissant ce qu'on appelle le Marché Commun, ne veut pas connaître officiellement les communes ou les régions, et ne connaît que les Etats, cela n'a jamais empêché la Commission des Communautés Européennes — et nous lui en savons gré — d'établir un dialogue direct avec les représentants des collectivités locales et régionales, sous une forme officieuse, mais qui néanmoins se traduit par une consultation régulière.

Quant au Parlement Européen, il a procédé dans le passé à de nombreuses auditions des élus locaux et régionaux, en liaison avec nous. Depuis qu'il est élu directement par les peuples, il est devenu indispensable que nous organisions avec lui des rapports structurés et réguliers car il compte quelque 150 élus locaux et régionaux parmi ses membres. Cette action est actuellement en cours.

Ces consultations ont commencé évidemment par un domaine très important, celui de la mise en œuvre de la politique régionale européenne, c'est-à-dire d'une conception de développement équilibré des différentes régions de la Communauté. Elles s'étendent cependant, à travers la politique sociale et l'environnement notamment, à l'ensemble des questions qui ont une incidence pour les collectivités locales et régionales.

C'est dans ce cadre que s'est située la confrontation sur les problèmes de santé à Grenoble et qui est la première du genre en ce qui concerne son objet : la santé, qui n'est pas la première confrontation que le C.C.E. a organisée avec le concours d'une grande ville, et de la Commission des Communautés Européennes.

Pour donner rapidement quelques exemples, il y a quelques mois seulement, nous avons attaqué les problèmes des centre-urbains à Liverpool. A Rotterdam, en novembre dernier, nous avons étudié les problèmes des enfants des travailleurs migrants, c'est-à-dire un aspect qui n'est pas nouveau, mais qui nous paraît essentiel : celui de la deuxième génération des travailleurs immigrés.

Il nous faut poursuivre ce genre de confrontations et de colloques, car l'Europe unie ne saurait se construire d'une manière abstraite, dans le vague, par des discours au sommet donnant d'ailleurs souvent des résultats très maigres. La construction européenne doit se poursuivre à travers l'étude des problèmes précis qui se posent, aussi bien aux citoyens, qu'au niveau qui est le plus proche des citoyens, c'est-à-dire la commune, ainsi qu'à tous les autres niveaux intermédiaires qui peuvent exister entre la commune et l'Etat central.

Réunion du Comité de Présidence à Strasbourg le 9 juin

Le Comité de Présidence du C.C.E. s'est réuni à Strasbourg le 9 juin afin de préparer la XV^e Session de la Conférence des Pouvoirs Locaux et Régionaux. Il s'agissait notamment de déterminer la position du C.C.E. sur les différents textes et projets de résolutions soumis lors de la session et d'examiner les candidatures aux différents postes de la Conférence, le Bureau, la Commission Permanente et le Bureau des quatre Commissions. Le Comité de Présidence a également fixé le calendrier des activités internationales du Conseil des Communes d'Europe pour le 2^e semestre de cette année, et en particulier il a arrêté les dates des réunions des Groupes de travail sur « la participation des habitants à la rénovation urbaine » et sur « les problèmes de l'emploi dans les grandes villes dans le cadre du développement économique et territorial ». Les prochaines réunions du Comité Consultatif des Institutions locales et Régionales des pays de la Communauté Européenne et celles de l'Intergroupe des Elus Locaux et Régionaux du Parlement Européen ont également fait l'objet d'un débat préparatoire.

Enfin, le Comité de Présidence a fixé la tenue du Bureau Européen à Liège les 10 et 11 octobre prochains.

Réunion du Comité Directeur de l'AFCCE

Le Comité Directeur de la Section Française du Conseil des Communes d'Europe s'est réuni à Paris le 27 mai dernier sous la présidence de M. Gaston Defferre, Député-Maire de Marseille.

A l'ordre du jour de cette réunion figurait notamment la préparation de l'audition du Conseil des Communes d'Europe par le Parlement Européen, sur le problème de la participation des travailleurs migrants à la vie politique. On sait, en effet, que le Parlement Européen a inscrit ce point à son programme de travail et compte tenu des travaux (de nombreux colloques et conférences) menés par le C.C.E. dans ce domaine, l'assemblée européenne a décidé de procéder à la consultation de notre Organisation avant d'avancer des propositions.

Après une large discussion, le Comité Directeur a estimé que, le droit de vote devrait être accordé pour les élections municipales aux étrangers ressortissants d'un pays de la Communauté Européenne, sous certaines

conditions de durée de séjour sur le territoire de la commune.

Le Comité Directeur a également procédé à la préparation de la XV^e Session de la Conférence des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe qui devait se tenir à Strasbourg du 10 au 12 juin.

Le Comité Directeur a été informé qu'à la suite de la réunion du Comité de Présidence du C.C.E. tenue à Turin les 26 et 27 mars derniers et au cours de laquelle a été décidée la réalisation d'un « dossier Europe » destiné à faire la synthèse des positions du C.C.E., la Section Française a été chargée de la préparation de « fiches » concernant, d'une part, les problèmes économiques et monétaires de la Communauté et, d'autre part, les structures agricoles, zones agricoles de montagne, problèmes de la pêche. Ces fiches devront synthétiser l'état du problème et présenter des propositions de solution dans le cadre européen.

Enfin, le Comité Directeur a fixé au printemps 1981 la date du prochain Congrès National de l'Association Française pour le Conseil des Communes d'Europe, qui se tiendra à Paris ; sur proposition du Président Defferre, le Comité Directeur a décidé d'inviter les candidats à l'élection présidentielle à prendre la parole devant le Congrès National, afin d'exposer leurs positions sur les problèmes de la construction européenne.

LE DESSIN DU TRIMESTRE



"Le Canard enchaîné"

LA CONTRE CHRONIQUE DE COCORICO

Messieurs ,

M. Coco Ricaud, vieux compagnon de route (nous avons milité ensemble, il y a déjà bien longtemps au P.C.R.*) m'a communiqué la dernière lettre qu'il vous a adressée et que vous avez eu la singulière obligeance de publier dans votre N° 30 de « Pour le Fédéralisme ».

M. Coco Ricaud et moi ne sommes plus d'accord politiquement parlant, et ce depuis longtemps, même si nous continuons d'éprouver l'un pour l'autre une solide amitié. A mon avis, M. Coco Ricaud n'a, de feu le P.C.R., conservé que le C, alors que c'est dans l' R que ma pensée s'est fixée. Définitivement. Vous en jugerez vous-même si vous voulez bien me lire.

Partisan de l'Europe, et pas réactionnaire ni raciste pour un kopeck, je rêve d'un brassage des peuples de notre vieux continent, et de l'Atlantique à l'Oural, bien entendu !

On peut toujours rêver : par exemple, que les Polonais vivent en France, et les Français en Pologne. On peut même en imagination, promener Brejnev sur la sedia gestatoria et carrer Jean-Paul II dans le fauteuil du P.D.-G. du Kremlin.

Mais à quoi cela nous mène-t-il ? me direz-vous.

Je m'explique. Si les français vivaient en Pologne, les mineurs (français) de Silésie ou les métallos (français) de Gdansk se feraient cabosser le casque rien que de se mettre en grève. Matraque par ci, matraque par là, voilà qui éliminerait radicalement toute tentation chez les soviétique de céder à leur prurit invasionniste sous prétexte de rétablir l'ordre parmi les poux qui chatouillent les aisselles. Et puisque les Polonais aiment la pagaie, ils pourraient se livrer sans appréhension à leur jeu national favori, ancrés qu'ils seraient sur les rivages de l'Atlantique, loin de la grise Baltique et tout près des radieux Etats-Unis.

La France, elle, n'aurait rien à craindre des Russes, puisque d'éminentes et innombrables manifestations culturelles (l'accueil délirant au chœur de l'armée soviétique, l'entremets franco-russe, les congrès de psychanalystes et le progrès dans le traitement des maladies mentales, les croisières touristiques dans l'archipel du Goulag, les innoublables prestations de M. Marchais à la télévision, etc) témoignent sans appel de la ferveur française pour l'U.R.S.S. Ou, si l'on préfère, pour la Sainte Russie. Oui, la Sainte Russie ! puisque tout le monde va à la messe ou, du moins à envie d'y aller, que la pilule y est introuvable et que l'on y boit de la vodka comme ici naguère on buvait de l'eau de Lourdes. Et qu'on y fait la queue pour être admis au Séminaire comme d'autres la feraient pour se procurer une livre de viande ou une paire de chaussettes de laine. Imaginons donc Jean-Paul II à Moscou, bénissant l'Armée rouge, donnant l'absolution plénière et générale à ceux du K.G.B., condamnant les bénéficiaires de la Nomenklatura à se rendre en pèlerinage à Fatima après avoir fait don aux déshérités du tiers-monde du produit de leurs grasses prébendes. Et imaginons les Polonais en France : avec leurs grévistes de choc

réclamant la construction d'églises et la retransmission dominicale de la messe, c'est la rechristianisation assurée de notre pays.

Qu'en dites-vous ?

Sans compter que les pêcheurs (polonais) du littoral atlantique verraient satisfaire leurs revendications sans grotesques interventions de la Royale (polonaise), sans combats navals par haut-parleurs et canons à eau, sans abordages sans éperonnages et sans types à la nage.

D'un autre côté le président Giscard d'Estaing, étant roi de Pologne, trouverait sur place ses aurochs et ses loups-cerviers. Donc pas besoin de se rendre en Afrique chez l'un ou l'autre de ses cousins pour y chasser le fauve. Par conséquent, pas d'embêtements avec le **Canard Enchaîné**, pas de cette affaire malignement exploitée pour créer un pendant (inutile de chercher ici un jeu de mots, il n'y en a pas) à l'affaire du collier de la Reine.

Et Brejnev au Vatican, me direz-vous, qu'y ferait-il ? Pour ne pas s'ennuyer, y préparerait-il contre la République de Saint-Marin une invasion héliportée de gardes suisses ?

Que non pas ! Il écrirait des encycliques. Les sujets ne lui feraient pas défaut, et voici quelques uns des titres que l'on peut déjà lui suggérer :

- Ad pacem in Afganistano restituendam...
- Dies psicanalisae, dies illa...
- Pro olimpicarum ludorum spiritus diffusionem...
- Timeo albertinianos et dona ferentes...
- Ut in regis regorum regno cesset subversio...
- Europam unitam decet verecundia...
- Quousque tandem, cacahueterum mercator...
- Vehementer delenda est Confucii sectatorum superbia..

Personne ne les lirait, nul n'en tiendrait compte, mais cela constituerait un exercice culturel intéressant (contribution au maintien du latin comme langue morte, par exemple, aide indirecte mais efficace à Mgr Lefèbvre, etc.) et l'on pourrait dans la foulée, envisager la traduction de Marx en latin : *Caroli Marxi opera omnia*. Etant donné que ses zéloteurs lui préfèrent ouvertement **Playboy** ou **l'Echo des Sava nes...** Et, en fin de compte, les gens qui, dans leur coin, tranquillement, sans souci du qu'en pensera-t-on font leur petit machin dont personne n'a cure contribuent éminemment, plus que tant d'autres écervelés ou braillards, à la paix du monde.

Je doute que mes propositions soient accueillies avec le recul et la sérénité nécessaires ; je ne vous les livre pas moins, Messieurs, espérant qu'elles contribueront, si peu que ce soit, à nourrir votre réflexion historique, philosophique et politique.

Veuillez agréer...

p.c.c. Bernard Lesfargues

* *Note de la rédaction* : le P.C.R. ici évoqué est on s'en rendra compte aisément, le Parti Conservateur Révolutionnaire qui joua un rôle non négligeable dans les années précédant la dernière guerre mondiale. On sait que l'Imam Khomeiny dans sa jeunesse a été sensible aux théories que développait le P.C.R.

FEDECHOSES - POUR LE FEDERALISME PRESSE FÉDÉRALISTE 26, RUE SALA - 69002 LYON

Directeur de la Publication : J.L. PREVEL

Trimestriel d'information Européenne et Fédéraliste

Comité de Rédaction : J.F. BILLION - R. DEBRIEUX - J.M. DUBOS

A.M. GORDIANI - M. JEUNE - B. LESFARGUES - Y. PAGES

B. SAINT-GAL - P. SZYNKA

Ateliers d'Impression Presse Nouvelle 48, rue Burdeau - 69001 LYON

Commission Paritaire 56256

